

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU LAC-SAINT-JEAN SIÈGE EN SÉANCE ORDINAIRE CE 3 FÉVRIER 2021 PAR VOIE DE VIDÉOCONFÉRENCE, À LAQUELLE IL Y A QUORUM LÉGAL, SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. ANDRÉ PARADIS.

Sont présents à cette vidéoconférence : M. André Paradis, président de la RMR, M. Réal Côté, maire d'Hébertville-Station, M. Jules Bouchard, maire de Saint-Nazaire, M. Luc Simard, préfet de la MRC de Maria-Chapdelaine, M. Pascal Cloutier, maire de Dolbeau-Mistassini, M. Yanick Baillargeon, préfet de la MRC du Domaine-du-Roy et M. Luc Gibbons, maire de Saint-Félicien.

Assistent également à la séance par vidéoconférence : M. Guy Ouellet, directeur général et M. Mathieu Rouleau, directeur général adjoint.

Résolution 2021-02-2409

1. AUTORISATION – SÉANCE À HUIS CLOS

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par « Zoom » de vidéoconférence;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Réal Côté;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par « Zoom » de vidéoconférence.

2. MOT DE BIENVENUE

Monsieur André Paradis, président du conseil d'administration, souhaite la bienvenue et ouvre la séance ordinaire à 15 h 10.

Résolution 2021-02-2410

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

Monsieur André Paradis fait la lecture de l'ordre du jour suivant :

1. Autorisation – Séance à huis clos
2. Mot de bienvenue
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Procès-verbal de la réunion du 2 décembre 2020
 - 4.1 Dispense de lecture du procès-verbal de la réunion du 2 décembre 2020
 - 4.2 Adoption du procès-verbal de la réunion du 2 décembre 2020
5. Procès-verbal de la réunion extraordinaire du 16 décembre 2020
 - 5.1 Dispense de lecture du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 16 décembre 2020

- 5.2 Adoption du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 16 décembre 2020
6. Règlement
 - 6.1 Avis de motion – Modification du règlement sur la tarification au lieu d'enfouissement technique (LET) d'Hébertville-Station
 - 6.2 Dépôt du rapport 2020 – Article 8 du règlement sur la gestion contractuelle de la RMR
7. Lieu d'enfouissement technique (LET)
 - 7.1 Octroi de mandat – Appel d'offres pour la fourniture de coagulant « CLEARPAC » pour l'usine de traitement de lixiviat au lieu d'enfouissement technique (LET) d'Hébertville-Station
 - 7.2 Autorisation de signature pour la demande d'examen d'un projet à Pêches Océans Canada
8. Plans d'opération
 - 8.1 Acceptation budgétaire – Encombrants rembourrés 2021
 - 8.2 Acceptation budgétaire – Encombrants réfrigérés 2021
 - 8.3 Autorisation signature entente intermunicipale – tri des matières recyclables en provenance de la Ville de Chibougamau
9. Ressources humaines
 - 9.1 Priorisation de vaccination - Employés activité prioritaire tel qu'établi à l'annexe 3F du décret 223 2020
 - 9.2 Approbation d'embauche – Contrôleur financier
10. Communications, programmes et services
 - 10.1 Autorisation de signature d'une entente de service avec Réemploi⁺
11. Finances
 - 11.1 Approbation de la liste des déboursés du mois de novembre 2020
 - 11.2 Approbation de la liste des engagements du mois de novembre 2020 du directeur général
 - 11.3 Approbation de la liste des engagements du mois de novembre 2020 du directeur général adjoint
 - 11.4 Approbation de la liste des déboursés du mois de décembre 2020
 - 11.5 Approbation de la liste des engagements du mois de décembre 2020 du directeur général
 - 11.6 Approbation de la liste des engagements du mois de décembre 2020 du directeur général adjoint
 - 11.7 Financement du règlement d'emprunt du centre de tri, des écocentres et du lieu d'enfouissement technique (LET) d'Hébertville-Station
 - 11.7.1 Résolution de concordance du financement
 - 11.7.2 Résolution de courte échéance
 - 11.7.3 Résolution d'adjudication
 - 11.8 Autorisation de signature de la convention d'aide financière – PTMOBC
12. Affaires nouvelles
 - 12.1 Autorisation de livraison des bacs de Ville d'Alma
 - 12.2 Autorisation fibre optique de la MRC du Domaine-du-Roy
13. Période de questions pour les citoyens
14. Date et lieu de la prochaine assemblée (10 mars 2021 à Dolbeau-Mistassini)
15. Levée de la séance ordinaire

Il est proposé par monsieur Luc Gibbons ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'adopter l'ordre du jour tel que mentionné dans le préambule de la présente résolution.

4. PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 2 DÉCEMBRE 2020

Résolution 2021-02-2411

4.1 DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 2 DÉCEMBRE 2020

Il est proposé par monsieur Yanick Baillargeon;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'exempter le directeur général de la lecture du procès-verbal de l'assemblée du 2 décembre 2020.

Résolution 2021-02-2412

4.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 2 DÉCEMBRE 2020

Il est proposé par monsieur Jules Bouchard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'adopter tel que rédigé le procès-verbal de l'assemblée du 2 décembre 2020.

5. PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2020

Résolution 2021-02-2413

5.1 DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2020

Il est proposé par monsieur Luc Simard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'exempter le directeur général de la lecture du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 16 décembre 2020.

Résolution 2021-02-2414

5.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2020

Il est proposé par monsieur Pascal Cloutier ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'adopter tel que rédigé le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 16 décembre 2020.

6. RÉGLEMENT**6.1 AVIS DE MOTION – MODIFICATION DU RÈGLEMENT SUR LA TARIFICATION AU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET) D'HÉBERTVILLE-STATION**

Avis de motion est donné par monsieur Yanick Baillargeon, membre du conseil d'administration et représentant de la MRC du Domaine-du-Roy à une séance ultérieure le projet de règlement numéro 037-2021 ayant pour objet la modification du règlement 031-2017 portant sur la tarification au lieu d'enfouissement technique (LET) d'Hébertville-Station.

Je demande à M. Mathieu Rouleau, directeur général adjoint, de faire une courte présentation de ce règlement au conseil d'administration.

Signature

Prénom et nom en lettre moulées

Date

6.2 DÉPÔT DU RAPPORT 2020 – ARTICLE 8 DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE DE LA RMR

La Régie des matières résiduelles dépose, au conseil d'administration, le rapport 2020 concernant l'article 8 de son règlement sur la gestion contractuelle pour les contrats de gré à gré pour les dépenses de 25 000,00 \$ à 100 000,00 \$.

7. LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET)

Résolution 2021-02-2415

7.1 OCTROI DE MANDAT – APPEL D'OFFRES POUR LA FOURNITURE DE COAGULANT « CLEARPAC » POUR L'USINE DE TRAITEMENT DE LIXIVIAT AU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET) D'HÉBERTVILLE-STATION

ATTENDU QUE la Régie désire mandater une entreprise pour l'achat de coagulant CLEARPAC pour l'usine de traitement de lixiviat au lieu d'enfouissement technique (LET) d'Hébertville-Station;

ATTENDU QUE la Régie a invité trois entreprises à soumettre un prix pour ce produit :

Entreprise	Provenance	Coût (incluant les taxes)
Produits Chimiques Erpac Inc.	Longueuil	N'a pas soumissionné
Chemco Inc.	Saint-Augustin-de-Desmaures	N'a pas soumissionné
ClearTech	Montréal	86 610,67 \$

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Jules Bouchard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le mandat d'un montant de 86 610,67 \$ à Clear Tech Inc. pour la fourniture de coagulant « CLEARPAC » pour l'usine de traitement de lixiviat au lieu d'enfouissement technique (LET) d'Hébertville-Station incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2021.

Résolution 2021-02-2416

7.2 AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LA DEMANDE D'EXAMEN D'UN PROJET À PÊCHES OCÉANS CANADA

ATTENDU QUE la Régie détient deux ouvrages de retenue dument identifiés à la Direction de la sécurité des barrages du Québec;

ATTENDU QUE la Régie travaille sur un projet de modification de ces ouvrages pouvant modifier le niveau d'eau des réservoirs;

ATTENDU QUE de nombreux documents dont des permis, des licences, des ententes, des demandes d'examen de projet ou tout autre document afférent en lien avec la modification des ouvrages doivent faire l'objet de signature;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Yanick Baillargeon;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'autoriser la direction générale et le président à agir pour et au nom de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR) et à déposer ou à signer toute demande gouvernementale ou tout document nécessaire à la modification des ouvrages de retenue;

D'autoriser la firme de génie-conseil Cima + et ses représentants à agir pour et au nom de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR) et à déposer ou à signer toute demande gouvernementale ou tout document nécessaire à la modification des ouvrages de retenue.

8. PLANS D'OPÉRATION

Résolution 2021-02-2417

8.1 ACCEPTATION BUDGÉTAIRE – ENCOMBRANTS REMBOURRÉS 2021

ATTENDU QUE les encombrants sont définis comme des déchets non industriels qui ne peuvent être acceptés dans les collectes régulières d'ordures à cause de leur taille, leur volume ou leur poids;

ATTENDU QU'il y a deux catégories d'encombrants (métalliques et non métalliques) qui figurent au programme de la *Responsabilité élargie des producteurs (REP)* du Gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE l'ensemble de ces matières sont apportées dans notre réseau d'écocentres et sont, pour la plupart, redirigées vers les réseaux appropriés;

ATTENDU QUE depuis maintenant quelques années, nous détournons systématiquement les matelas et sommiers du chemin de l'enfouissement;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Réal Côté;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'autoriser la direction générale à participer financièrement à ce secteur d'activités au Lac-Saint-Jean pour un montant représentant une enveloppe budgétaire de 135 700,00 \$, montant inscrit dans le budget d'opération des écocentres.

Il est en outre résolu d'octroyer le mandat au Groupe Coderr, partenaire de la Régie, pour le transport et le traitement de ces matières.

Résolution 2021-02-2418

8.2 ACCEPTATION BUDGÉTAIRE – ENCOMBRANTS RÉFRIGÉRÉS 2021

ATTENDU QUE la réglementation québécoise rend obligatoire la récupération des halocarbures;

ATTENDU QUE le Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises-appareils ménagers et de climatisation entrera en vigueur le 1^{er} avril 2021;

ATTENDU QUE le traitement de ces appareils doit également se faire durant le premier trimestre de 2021;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Luc Simard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'autoriser la direction générale à poursuivre la démarche de démantèlement des halocarbures par l'entremise du Groupe Coderr en allouant un budget de 25,000 \$ pour le premier trimestre de 2021, et ce, à même le budget d'exploitation des écocentres.

Résolution 2021-02-2419

8.3 AUTORISATION SIGNATURE ENTENTE INTERMUNICIPALE – TRI DES MATIÈRES RECYCLABLES EN PROVENANCE DE LA VILLE DE CHIBOUGAMAU

ATTENDU QUE le 15 juillet 2008, les municipalités régionales de comté de Lac-Saint-Jean-Est, de Maria-Chapdelaine et du Domaine-du-Roy, autorisées par les résolutions 5893-07-2008, 209-07-08 et 2008-207, ont signé une entente pour constituer la Régie;

Régie des matières résiduelles
du Lac-Saint-Jean

ATTENDU QUE le 27 août 2008, le ministre des Affaires municipales a décrété la constitution de la Régie, conformément à l'article 580 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1) ;

ATTENDU QUE depuis, la Régie assure l'organisation, l'opération et l'administration de la gestion des matières résiduelles générées sur les territoires des municipalités régionales de comté de Lac-Saint-Jean Est, de Maria-Chapdelaine et du Domaine-du-Roy;

ATTENDU QUE la VILLE détient la compétence en gestion des matières résiduelles pour l'ensemble de son territoire par l'adoption du règlement 002-2020 ayant pour objet la gestion des matières résiduelles lors de la résolution numéro 389-2020-11 en date du 16 novembre 2020, lequel est entré en vigueur le 25 novembre 2020 ;

ATTENDU QUE suite à la demande de la VILLE la Régie est d'accord pour effectuer le tri des matières recyclables provenant de son territoire à son centre de tri de Roberval.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Luc Gibbons;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'autoriser la direction générale et le président à agir pour et au nom de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR) et à signer l'entente intermunicipale.

9. RESSOURCES HUMAINES

9.1 PRIORISATION DE VACCINATION - EMPLOYÉS ACTIVITÉ PRIORITAIRE TEL QU'ÉTABLI À L'ANNEXE 3F DU DÉCRET 223 2020

Ce point est reporté.

Résolution 2021-02-2420

9.2 APPROBATION D'EMBAUCHE – CONTRÔLEUR FINANCIER

ATTENDU QUE le poste de contrôleur financier est devenu vacant;

ATTENDU QUE les compétences de madame Émilie Hébert ont fait l'objet d'une évaluation;

ATTENDU QUE le comité des ressources humaines et communications de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean en a fait la recommandation

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Yanick Baillargeon;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

De confirmer l'embauche officielle de madame Émilie Hébert à titre de contrôleur financière.

10. COMMUNICATIONS, PROGRAMMES ET SERVICES

Résolution 2021-02-2421

10.1 AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE SERVICE AVEC RÉEMPLOI+

ATTENDU QUE la Régie est porteuse d'un projet qui consiste à mettre en place un système et une filière permettant de récupérer des objets avant qu'ils ne soient jetés, afin de leur donner une seconde vie, communément appelée du « réemploi »;

ATTENDU QUE la Régie a pris l'orientation de confier le mandat de réaliser le projet à un organisme à but non lucratif à savoir RÉEMPLOI+;

ATTENDU QUE la conclusion de ce partenariat prévoit la signature d'un protocole d'entente des parties prenantes;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Jules Bouchard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'autoriser le président et la direction générale, à agir pour et au nom de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR) et à signer tout document relatif à ladite entente de service avec RÉEMPLOI+.

11. FINANCES

Résolution 2021-02-2422

11.1 APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE NOVEMBRE 2020

RMR DU LAC-SAINT-JEAN

SOMMAIRE DES DÉBOURSÉS ET DES DÉPENSES APPROUVÉES DE LA RMR DU LAC-SAINT-JEAN

1er au 30 novembre 2020

Sommaire des déboursés			
NOM	DESCRIPTION SOMMAIRE DES DÉPENSES	DATE	MONTANT
LISTE DES CHÈQUES DE NOVEMBRE	Chèques et paiements # 19 273 à 19 548		62 716,50 \$
LISTE DES PAIEMENTS DIRECTS DE NOVEMBRE			1 982 178,17 \$
LISTE DES RETRAITS DE NOVEMBRE	SSQ et Hydro Québec de novembre		41 596,31 \$
Visa Desjardins	Frais d'octobre	2020-11-28	2 735,57 \$
SSQ Société assurance vie inc.	Assurances collectives de novembre	2020-11-16	16 740,93 \$
Bell Canada	Télécommunication	2020-11-05	107,66 \$
Microsoft	Office 365	2020-11-16	28,63 \$
Télex	Cellulaires	2020-11-25	1 896,37 \$
Hydro Québec	Électricité écocentre et centre de transfert d'Alma	2020-11-03	843,03 \$
Hydro Québec	Électricité écocentre de Normandin	2020-11-04	85,07 \$
Hydro Québec	Électricité LET HS - Usine	2020-11-04	7 387,96 \$
Hydro Québec	Électricité LET HS - Garage	2020-11-06	1 459,92 \$
Hydro Québec	Électricité écocentre d'Hébertville	2020-11-13	105,79 \$
Hydro Québec	Électricité centre de transfert de Dolbeau-Mistassini	2020-11-25	826,65 \$
Hydro Québec	Électricité écocentre de Dolbeau-Mistassini	2020-11-25	137,08 \$
Hydro Québec	Électricité centre de transfert de Roberval	2020-11-26	912,69 \$
Hydro Québec	Électricité écocentre et centre de tr de Roberval	2020-11-27	3 843,07 \$
Hydro Québec	Électricité LET HS - Ascension-de-Notre-Geigneur	2020-11-30	4 166,65 \$
SALAIRES PAYÉS LE 5 NOVEMBRE	Salaires période se terminant le 31 octobre et élus d'octobre		62 228,77 \$
SALAIRES PAYÉS LE 12 NOVEMBRE	Salaires période se terminant le 7 novembre		55 229,43 \$
SALAIRES PAYÉS LE 19 NOVEMBRE	Salaires période se terminant le 14 novembre		55 538,21 \$
SALAIRES PAYÉS LE 26 NOVEMBRE	Salaires période se terminant le 21 novembre		46 513,42 \$
RREMQ PAYÉS LE 16 NOVEMBRE	Remise d'octobre		45 644,67 \$
FTQ PAYÉS LE 12 NOVEMBRE	Remise d'octobre		2 105,75 \$
CSN PAYÉS LE 12 NOVEMBRE	Remise d'octobre		200,00 \$
REMISE GOUVERNEMENTALE-DAS PAYÉES LE 2 NOVEMBRE	Période du 16 au 31 octobre		63 000,18 \$
REMISE GOUVERNEMENTALE-DAS PAYÉES LE 16 NOVEMBRE	Période du 1er au 15 novembre		59 100,27 \$
			2 517 164,61 \$
Sommaire des dépenses approuvées			
	Dépenses approuvées par le directeur général		22 266,84 \$
	Dépenses approuvées par le directeur général adjoint		177 517,20 \$
	Dépenses approuvées par résolution		316 202,20 \$

Il est proposé par monsieur Réal Côté;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'approuver la liste des déboursés du mois de novembre 2020 de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean, chèques et autres frais, pour un montant de 2 517 164,61 \$;

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, certifie par la présente qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour la liste des comptes qui font partie intégrante du procès-verbal.

 Guy Ouellet, directeur général

Résolution 2021-02-2423

11.2 APPROBATION DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS DU MOIS DE NOVEMBRE 2020 DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

ATTENDU QUE l'engagement des dépenses doit être préalablement autorisé ;

ATTENDU QUE le directeur général présente une liste d'engagements de 22 266,84 \$ pour le mois de novembre 2020;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Luc Simard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'approuver la liste des engagements du mois de novembre 2020 du directeur général.

Résolution 2021-02-2424

11.3 APPROBATION DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS DU MOIS DE NOVEMBRE 2020 DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

ATTENDU QUE l'engagement des dépenses doit être préalablement autorisé ;

ATTENDU QUE le directeur général adjoint présente une liste d'engagements pour le mois de novembre 2020 de 177 517,20 \$;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Luc Gibbons;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'approuver la liste des engagements du mois de novembre 2020 du directeur général adjoint.

Résolution 2021-02-2425

11.4 APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE DÉCEMBRE 2020

RMR DU LAC-SAINT-JEAN			
SOMMAIRE DES DÉBOURSÉS ET DES DÉPENSES APPROUVÉES DE LA RMR DU LAC-SAINT-JEAN			
1er au 30 décembre 2020			
Sommaire des déboursés			
NOM	DESCRIPTION SOMMAIRE DES DÉPENSES	DATE	MONTANT
LISTE DES CHEQUES DE DÉCEMBRE	Cheques et paiements # 19 549 à 19 868		617 025,99 \$
LISTE DES PAIEMENTS DIRECTS DE DÉCEMBRE			1 759 003,09 \$
LISTE DES RETRAITS DE DÉCEMBRE	SSQ et Hydro Québec de décembre		25 115,53 \$
LISTE DES CHEQUES ANNULÉS EN DÉCEMBRE	Chèque # 19 392		(293,19 \$)
Visa Desjardins	Frais de novembre	2020-12-28	2 981,87 \$
SSQ Société assurance vie inc.	Assurances collectives de décembre	2020-12-16	15 247,56 \$
Bell Canada	Télécommunication écocentre de Saint-Félicien	2020-12-11	111,26 \$
Téluus	Cellulaires	2020-12-29	1 902,99 \$
Hydro Québec	Electricité écocentre et centre de transfert d'Alma	2020-12-04	2 022,37 \$
Hydro Québec	Electricité unité de traitement des BFS	2020-12-07	718,80 \$
Hydro Québec	Electricité LET HS - Garage	2020-12-07	2 376,06 \$
Hydro Québec	Electricité LET HS - Usine	2020-12-07	9 336,91 \$
Hydro Québec	Electricité LET HS - Ascension-de-Notre-Seigneur	2020-12-07	101,57 \$
Hydro Québec	Electricité écocentre de Saint-Félicien	2020-12-14	155,22 \$
Hydro Québec	Electricité centre de compostage de Dolbeau-Mistassini	2020-12-22	509,18 \$
Hydro Québec	Electricité écocentre et centre de tri de Roberval	2020-12-28	3 755,78 \$
Hydro Québec	Electricité LET Ascension-de-Notre-Seigneur - Torchère	2020-12-28	3 972,31 \$
SALAIRES PAYÉS LE 3 DÉCEMBRE	Salaires période se terminant le 28 novembre et écus de novembre		50 132,86 \$
SALAIRES PAYÉS LE 10 DÉCEMBRE	Salaires période se terminant le 5 décembre		91 998,35 \$
SALAIRES PAYÉS LE 17 DÉCEMBRE	Salaires période se terminant le 12 décembre		51 074,81 \$
SALAIRES PAYÉS LE 24 DÉCEMBRE	Salaires période se terminant le 19 décembre		49 043,85 \$
SALAIRES PAYÉS LE 31 DÉCEMBRE	Salaires période se terminant le 26 décembre		49 091,19 \$
RREMQ PAYÉS LE 16 DÉCEMBRE	Remise de novembre		35 288,34 \$
FTQ PAYÉS LE 8 DÉCEMBRE	Remise de novembre		1 644,60 \$
CSN PAYÉS LE 8 DÉCEMBRE	Remise de novembre		120,00 \$
REMISE GOUVERNEMENTALE-OAS PAYÉES LE 1er DÉCEMBRE	Période du 16 au 30 novembre		52 960,19 \$
REMISE GOUVERNEMENTALE-OAS PAYÉES LE 16 DÉCEMBRE	Période du 1er au 15 décembre		72 656,88 \$
			2 898 054,37 \$
Sommaire des dépenses approuvées			
	Dépenses approuvées par le directeur général		33 566,40 \$
	Dépenses approuvées par le directeur général adjoint		196 121,81 \$
	Dépenses approuvées par résolution		1 164 342,92 \$

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Luc Gibbons;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'approuver la liste des déboursés du mois de décembre 2020 de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean, chèques et autres frais, pour un montant de \$2 898 054,37 \$;

Résolution 2021-02-2426

11.5 APPROBATION DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS DU MOIS DE DÉCEMBRE 2020 DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

ATTENDU QUE l'engagement des dépenses doit être préalablement autorisé ;

ATTENDU QUE le directeur général présente une liste d'engagements de 33 566,40 \$ pour le mois de décembre 2020;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Pascal Cloutier;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'approuver la liste des engagements du mois de décembre 2020 du directeur général.

Résolution 2021-02-2427

11.6 APPROBATION DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS DU MOIS DE DÉCEMBRE 2020 DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

ATTENDU QUE l'engagement des dépenses doit être préalablement autorisé ;

ATTENDU QUE le directeur général adjoint présente une liste d'engagements pour le mois de décembre 2020 de 196 121,81 \$;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Luc Simard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'approuver la liste des engagements du mois de décembre 2020 du directeur général adjoint.

Régie des matières résiduelles
du Lac-Saint-Jean

11.7 FINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT DU CENTRE DE TRI, DES ÉCOCENTRES ET DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET) D'HÉBERTVILLE-STATION

Résolution 2021-02-2428

11.7.1 RÉOLUTION DE CONCORDANCE DU FINANCEMENT

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Régie de gestion des matières résiduelles du Lac Saint Jean souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 5 413 000 \$ qui sera réalisé le 17 février 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
004 2009	641 400 \$
003 2009	1 105 400 \$
024 2012	1 164 200 \$
024 2012	2 502 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

Il est proposé par monsieur Réal Coté;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 17 février 2021;

QUE les intérêts seront payables semi annuellement, le 17 février et le 17 août de chaque année;

QUE les obligations ne sont pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7);

QUE les obligations sont immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;

QUE CDS agit au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé \ « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises \ »;

QUE CDS effectue les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

Caisse populaire Desjardins d'Alma
600, RUE COLLARD OUEST
ALMA, QC
G8B 5W1

Régie des matières résiduelles
du Lac-Saint-Jean

QUE les obligations soient signées par le (la) maire et le (la) secrétaire trésorier(ère) ou trésorier(ère). La Régie de gestion des matières résiduelles du Lac Saint Jean, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

Résolution 2021-02-2429

11.7.2 RÉSOLUTION DE COURTE ÉCHÉANCE

Il est proposé par monsieur Jules Bouchard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 5 413 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros 004-2009, 003-2009 et 024-2012 la Régie de gestion des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

Cinq (5) ans (à compter du 17 février 2021); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 à 2026, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 004-2009, 003-2009 et 024-2012, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Résolution 2021-02-2430

11.7.3 RÉOLUTION D'ADJUDICATION

Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques.

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéros 004-2009, 003-2009 et 024-2012, la Régie de gestion des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Régie de gestion des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 17 février 2021, au montant de 5 413 000 \$;

ATTENDU Qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu six soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

1 054 000 \$	0,50000 %	2022
1 068 000 \$	0,60000 %	2023
1 082 000 \$	0,70000 %	2024
1 097 000 \$	0,80000 %	2025
1 112 000 \$	0,90000 %	2026

Prix : 9 939 400 \$

Coût réel : 0,97231 %

2 - SCOTIA CAPITAL INC.

1 054 000 \$	0,50000 %	2022
1 068 000 \$	0,55000 %	2023
1 082 000 \$	0,65000 %	2024
1 097 000 \$	0,75000 %	2025
1 112 000 \$	0,90000 %	2026

Prix : 9 927 870 \$

Coût réel : 0,98134 %

3 - MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.

1 054 000 \$	0,50000 %	2022
1 068 000 \$	0,60000 %	2023
1 082 000 \$	0,70000 %	2024
1 097 000 \$	0,80000 %	2025
1 112 000 \$	0,90000 %	2026

Prix : 9 935 581 \$

Coût réel : 0,98523 %

4 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

1 054 000 \$	0,45000 %	2022
1 068 000 \$	0,55000 %	2023
1 082 000 \$	0,65000 %	2024
1 097 000 \$	0,75000 %	2025
1 112 000 \$	0,90000 %	2026

Prix : 9 924 300 \$

Coût réel : 0,99016 %

5 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

1 054 000 \$	0,45000 %	2022
1 068 000 \$	0,55000 %	2023
1 082 000 \$	0,70000 %	2024
1 097 000 \$	0,80000 %	2025
1 112 000 \$	1,00000 %	2026

Prix : 9 923 949 \$

Coût réel : 1,04861 %

6 - RBC DOMINION VALEURS MOBILIÈRES INC.

1 054 000 \$	0,50000 %	2022
1 068 000 \$	0,60000 %	2023
1 082 000 \$	0,80000 %	2024
1 097 000 \$	1,00000 %	2025
1 112 000 \$	1,20000 %	2026

Prix : 9 961 600 \$

Coût réel : 1,07211 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par monsieur Yanick Baillargeon;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 5 413 000 \$ de la Régie de gestion des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean soit adjugée à la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé \ « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises \ »;

Que le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) soient autorisés(es) à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

Résolution 2021-02-2431

11.8 AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE – PTMOBC

ATTENDU QUE la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean et la MRC du Fjord-du-Saguenay ont eu confirmation des montants subventionnés par le Gouvernement du Québec pour le projet des matières organiques;

ATTENDU QUE le montant maximal octroyé sera de 5 890 852 \$;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Luc Simard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'autoriser le président et la direction générale à agir pour et au nom de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean pour la signature de la convention d'aide financière PTMOBC.

12. AFFAIRES NOUVELLES

Résolution 2021-02-2432

12.1 AUTORISATION SIGNATURE - PROTOCOLE D'ENTENTE UTILISATION DU RÉSEAU DE FIBRE OPTIQUE DE LA MRC DU DOMAINE-DU-ROY

ATTENDU QUE dans le cadre des activités de la Régie sur le territoire jeannois, l'utilisation du réseau Internet est essentielle dans ses relations avec ses 17 plans d'opération répartis dans les trois MRC du Lac-Saint-Jean;

ATTENDU QUE de façon à assurer une performance optimum des systèmes, la Régie doit envisager des améliorations importantes afin d'éviter à la fois des ruptures de services, mais aussi d'une volonté d'en augmenter son efficacité ;

ATTENDU QU'étant déjà intégrée au réseau de la MRC de Lac-St-Jean-Est, celle-ci va également bénéficier des avantages d'un réseau amélioré particulièrement en termes de redondance. Il va de soi que cette MRC assumera sa part de frais relatifs pour combler ses propres besoins.

ATTENDU QUE les besoins formulés par la Régie pour l'utilisation du réseau de fibres optiques de la MRC du Domaine-du-Roy et de celui de la MRC de Maria Chapdelaine afin d'améliorer ses communications et ses échanges de données entre ses différents plans d'opération répartis sur le territoire des trois MRC du Lac Saint-Jean;

ATTENDU QUE l'utilisation du réseau de fibres optiques de la MRC du Domaine-du-Roy et de la MRC de Maria-Chapdelaine permettra d'établir une redondance essentielle dans la stabilité du réseau;

ATTENDU QUE pour ce faire une entente de service doit être signée entre les parties;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Réal Coté;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'autoriser la direction générale à procéder à la signature de l'entente relative à ce service.

Résolution 2021-02-2433

12.2 AUTORISATION SIGNATURE -ENTENTE RELATIVE À LA LIVRAISON DES BACS AUX CITOYENS DE VILLE D'ALMA

ATTENDU QUE compte tenu du volume élevé de demandes pour l'obtention d'un nouveau bac recyclage (bleu) ou de matières organiques (brun), la Ville d'Alma veut donner en impartition la livraison de ces bacs et requière les services de la RMR à ce sujet;

ATTENDU QUE la Régie peut utiliser les services de gré à gré du Groupe Coderr dans certains dossiers en relation à la gestion des matières résiduelles au Lac-Saint-Jean;

ATTENDU QUE pour ce faire, la RMR veut requérir les services du Groupe Coderr pour la réalisation de ce mandat soit l'entreposage, la manutention, le transport et la livraison chez les citoyens de la Ville de bacs bleus et/ou bruns selon les spécifications;

ATTENDU QUE pour ce faire une entente de service doit être signée entre la Ville d'Alma et la Régie.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Yanick Baillargeon;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'autoriser la direction générale à procéder à la signature de l'entente relative à livraison des bacs aux citoyens pour la Ville d'Alma.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES CITOYENS

Les citoyens avaient jusqu'à midi pour poser des questions par courriel à info@rmlac.qc.ca, mais aucune question de la part de ceux-ci.

14. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE (LE 10 mars 2021 À L'HÔTEL DE VILLE DE DOLBEAU-MISTASSINI)

L'assemblée ordinaire est prévue pour le 10 mars prochain à 15 h 30 à l'hôtel de ville de Dolbeau-Mistassini ou par voie de vidéoconférence si la situation actuelle en lien avec la COVID-19 se prolonge.

Résolution 2021-02-2434

15. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Sur proposition de monsieur Réal Côté, la séance est levée à 15h50.

André Paradis, président

Guy Ouellet, directeur général

